CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E164550** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2027**

ÉDITÉ LE 28/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/02/2016

Raison sociale : ABRIS-TOIT ALEONARD CHENTRE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/06/2024

Capital : 2 000

7 BIS RUE D'ARRAS
78500 SARTROUVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 819485632

Siret : 819 485 632 00031

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 2142588-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.220124

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.220124

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/01/2026

Téléphone : 06 23 94 08 78 **Fax :**

Portable : 06 23 94 08 78

Responsabilité légale :
ALEONARD CEDRIC PRÉSIDENT / CHENTRE GINO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.abris-toit.fr

E-mail : gino.chentre@gmail.com

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 496 640 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)	12	21/01/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	5	16/10/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/01/2026 11:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E164550** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2027**

ÉDITÉ LE **28/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/02/2016
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 03/06/2024
Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 819485632

Siret : **819 485 632** **00031**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 2142588-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.220124

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.220124

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/01/2026

Raison sociale : **ABRIS-TOIT ALEONARD CHENTRE**

7 BIS RUE D'ARRAS
78500 SARTROUVILLE

Téléphone : 06 23 94 08 78 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.abris-toit.fr
E-mail : gino.chentre@gmail.com

Responsabilité légale :
ALEONARD CEDRIC PRÉSIDENT / CHENTRE GINO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	21/01/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/10/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Maçon)	14/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	21/01/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/01/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	16/10/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	21/01/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	26/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.